

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 3 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 décembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Patrick BERTIN |
| - M. Loïc PLANET | - M. Bernard COUDRIAU |
| - M. Frédéric LAUNAY | - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ |
| - M. Christophe LEGLAND | - M. Stéphan BEUGÉ |
| - M. Anthony MARTEIL | |

Étaient absents :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| - M. Yannick FÉTIVEAU | - Mme Karine PAVIZA |
|------------------------------|----------------------------|

**ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES MONO-ATTRIBUTAIRE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS EN BOIS ET EN PLASTIQUE
LOT 1 – FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS EN BOIS
LOT 2 – FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS EN PLASTIQUE**

Afin de réduire les déchets ménagers et de faciliter la gestion par les ménages de leurs déchets fermentescibles, Grand Lieu Communauté souhaite poursuivre le déploiement de composteurs individuels à l'attention des habitants du territoire.

L'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de fourniture et livraison de composteurs individuels en bois et en plastique arrive à échéance le 19/02/2025 (lot 1) et le 22/02/2025 (lot 2).

Pour cette raison, une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée. L'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée de 3 ans est alloti et se décompose comme suit :

- Lot 1 – Fourniture et livraison de composteurs individuels en bois (composteurs de 300 litres et de 600 litres) avec un montant maximum de commandes de 140 000,00 € HT sur la durée de l'accord-cadre
- Lot 2 – Fourniture et livraison de composteurs individuels en plastique (composteurs de 300 litres et de 600 litres) avec un montant maximum de commandes de 55 000,00 HT sur la durée de l'accord-cadre

La date de remise des offres était fixée le 7 octobre 2024 à 12h00.

Le nombre d'offres reçues était de 4 offres pour le lot 1 et 2 offres pour le lot 2.

Les critères de jugement des offres étaient : 40 points sur le prix ; 50 points sur la valeur technique et 10 points sur la valeur environnementale.

Aucune négociation n'a été engagée car les offres initiales sont performantes et ne présentent pas de pistes d'optimisation évidentes.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire de retenir les offres suivantes :

- Pour le **lot 1 – Fourniture et livraison de composteurs individuels en bois**, l'offre de l'entreprise **EMERAUDE ID CREATION**, sise 17 rue de Broglie - 22307 Lannion cedex, pour un montant estimatif de **94 886,60 € HT**, pour la durée de l'accord-cadre, soit 3 ans, et avec un montant maximum de commande de 140 000,00 € HT sur 3 ans.
- Pour le **lot 2 – Fourniture et livraison de composteurs individuels en plastique**, l'offre de l'entreprise **QUADRIA**, sise 68 rue Blaise Pascal, 33127 Saint Jean d'Ilac, pour un montant estimatif de **49 459,50 € HT**, pour la durée de l'accord-cadre, soit 3 ans, et avec un montant maximum de commande de 55 000,00 € HT sur 3 ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

Le Bureau communautaire de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'ATTRIBUER l'accord-cadre de fourniture et de livraison de composteurs individuels à :

- Pour le **lot 1 – Fourniture et livraison de composteurs individuels en bois**, à l'entreprise **EMERAUDE ID CREATION**, sise 17 rue de Broglie - 22307 Lannion cedex, pour un montant estimatif de **94 886,60 € HT** pour la durée de l'accord-cadre, soit 3 ans, et avec un montant maximum de commande de **140 000,00 € HT** sur 3 ans.
- Pour le **lot 2 – Fourniture et livraison de composteurs individuels en plastique**, à l'entreprise **QUADRIA**, sise 68 rue Blaise Pascal, 33127 Saint Jean d'Ilac, pour un montant estimatif de **49 459,50 € HT** pour la durée de l'accord-cadre, soit 3 ans, et avec un montant maximum de commande de **55 000,00 € HT** sur 3 ans.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE219-B031224

Publié sur le site internet le 08/12/24

Fait à La Chevrolière, le 3 décembre 2024

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 06/12/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté